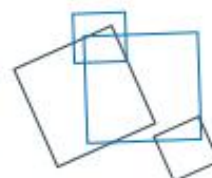


LIVRET DES ÉTUDES 2020 2021

MASTER



Mention
Parcours

Français Langue Etrangère
FILDS

La Faculté de lettres & langues

Vous souhaite la bienvenue !



 <https://lettres.univ-tours.fr>

SOMMAIRE

<u>Présentation de la faculté Lettres et Langues</u>	3
A. Présentation Direction	
B. Présentation Service Scolarité	
C. Présentation des Départements	
<u>Présentation générale des Etudes</u>	5
A. Déroulement de l'année universitaire	5
A1. L'inscription Administrative et Pédagogique	
A2. Les Examens	
B. Le système LMD	6
B1. Les diplômes	
B2. Le schéma type d'un diplôme	
C. Les stages	6
D. Les certifications nationales	8
D1. Le certificat informatique et internet (C2I)	
D2. Le certificat en langue de l'enseignement sup (CLES)	
E. La mobilité étudiante	9
F. Les clés de la réussite	9
<u>Présentation du Master FLE/S : Francophonies, Interculturel, Langues, Didactique, Sociolinguistique (parcours M1+M2 FILDS)</u>	10
A. Charte SODILANG – toutes formations confondues	10
B. Renseignements pratiques, liés au parcours Filds	12
C. Organisation des études (parcours Filds)	12
D. Débouchés du parcours	13
E. Plateformes et accès aux cours distanciels	14
F. Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables à tout étudiant de Master	15
G. Présentation du Master 1 Filds (resp. J. Lorilleux)	20
G1. Maquette du M1	
G2. Descriptif des enseignements du M1	
G3. Modalités de contrôle de connaissances du M1	
H. Présentation du Master 2 Filds (resp. I. Pierozak)	27
H1. Maquette du M2	
H2. Descriptif des enseignements du M2	
H3. Modalités de contrôle de connaissances du M2	
<u>Le calendrier universitaire</u>	37

PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

Quelques chiffres

A l'Université : environ 30 000 étudiants inscrits en 2018-2019 dont **3500** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

A. La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **GONZALEZ Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

B. Le Service de Scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

MASCHER Annie, 02 47 36 66 05

DESOEUVRES Stéphanie, 02 47 36 66 06

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

C. Les Départements Pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48	manuelle.bataille@univ-tours.fr aurelie.gerard-manceau@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Espagnol-Portugais-Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1 ^{er} étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues (SODILANG)	Bureau 23 Bureau 07 Bis	isabelle.aubert@univ-tours.fr (pour les formations présentielles) sodilang.foad@univ-tours.fr Isabelle Germain (masters à distance)
<i>Modules libres</i>		
P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)	Bureau 58	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr isabelle.germain@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1 ^{er} étage)	rachel.regnier@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Italien	Bureau 07 bis	Isabelle.germain@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23	isabelle.aubert@univ-tours.fr
	<u>Bureau 207 - 2^{eme} étage</u>	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

A1 - L'Inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement.

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

CAS PARTICULIER MASTER 1 FILDS

Après votre inscription administrative à l'Université de Tours, vous devrez **OBLIGATOIREMENT**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours obligatoires et les cours optionnels. Cette procédure est appelée « Choix d'itinéraire » pour les Masters 1 PIPOL et FILDS. Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires. Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant ne sera pas autorisé à se présenter aux examens. Pour les masters 1 PIPOL et FILDS, l'inscription pédagogique (choix d'itinéraire) se fait via la plateforme Moodle de l'université du Mans.

Etapes de votre inscription en M1 FILDS :

1. Un premier compte d'accès - propre à l'université de Tours - a été créé : vos identifiants sont indiqués sur votre certificat de scolarité et vous permettent d'avoir accès à votre Environnement Numérique de Travail (ENT), sur la plateforme de l'université de Tours. Votre adresse mail universitaire (xxx@etu.univ-tours.fr) est à consulter régulièrement : les principales informations vous seront adressées sur ce compte.

2. Pour les étudiants des M1 PIPOL et FILDS : Un second compte d'accès sera prochainement ouvert: vous recevrez individuellement un message de la part des techniciens du Mans comprenant vos nom d'utilisateur et mot de passe pour accéder à la plateforme Moodle de l'université du Mans où sont hébergés les cours. Ce message indiquera également la procédure à suivre pour vous connecter. Attention : ne pas supprimer ce message dont vous serez seul.e destinataire.

3. Après réception de vos codes d'accès vous pouvez accéder à la plate-forme de cours Moodle :

<http://ead.univ-lemans.fr/moodle/>

4. Pour réaliser votre inscription pédagogique, vous devrez renseigner votre itinéraire c'est-à-dire faire le choix de vos UE optionnelles. Si vous avez reçu une notification de la commission d'admission indiquant une UE à suivre (ueb, uer, uea), vous devrez impérativement la sélectionner. Pour vous aider dans vos choix vous pouvez consulter le livret pédagogique étudiant

5. Après validation de votre itinéraire par la responsable, celui-ci ne sera plus modifiable et vous pourrez accéder à vos cours.

A2 - Le Régime particulier

Attention ne s'applique pas pour les masters à distance SODILANG

Certaines catégories d'étudiants (*les salariés, étudiants en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensées du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B – LE SYSTEME LMD

B1 - Les diplômes

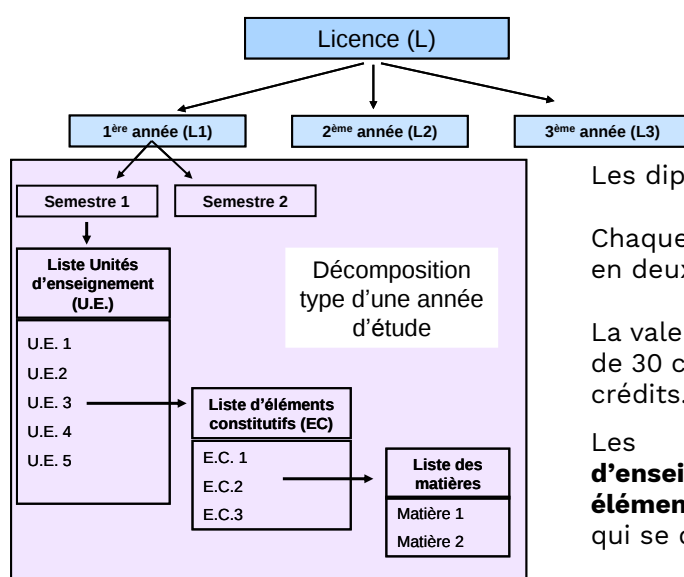
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2 - Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés **d'années d'études**.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d'enseignements** (UE) qui regroupent des **éléments pédagogiques** (EP) ou **constitutifs** (E.C) qui se décomposent en **matières**.

C- LES STAGES

Les étudiants de master peuvent effectuer un stage uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement.

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université ;
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

Selon le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016 ; **aucun stage ne pourra dépasser la date du 31 août de l'année universitaire en cours.**



La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

AVANT TOUT : demander l'accord de l'enseignant responsable (votre tuteur/trice) ; qui doit valider définitivement le choix de l'entreprise. Une fois cet accord obtenu, voici les différentes étapes, à respecter scrupuleusement.

1 - L'étudiant doit recueillir les informations nécessaires en contactant l'entreprise pour remplir la FICHE ENTREPRISE (disponible sur dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarité », rubrique « Stages »).

2 - L'étudiant transmet la fiche remplie (par mail) au Secrétariat pédagogique (Mme LEPAIN : sodilang.foad@univ-tours.fr).

3 - Le secrétariat saisit la fiche dans le logiciel PSTAGE puis prévient l'étudiant quand il peut aller dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarité », rubrique « Stages » pour saisir sa convention.

4 - L'étudiant remplit la convention dans l'ENT ETUDIANT, Onglet « Scolarité », rubrique « Stages ».

5 - L'étudiant imprime sa convention en 3 exemplaires, les signe et transmet les conventions à l'entreprise pour obtenir les signatures exigées.

6 - L'étudiant envoie les exemplaires signés par lui-même et l'entreprise, par la poste traditionnelle au secrétariat pédagogique FOAD. Ainsi qu'1 photocopie d'une attestation d'assurance « Responsabilité civile » + « Rapatriement » pour les étudiants résident en France si le stage se déroule à l'étranger.

7 - Le secrétariat se charge de récupérer les signatures de votre tuteur/trice et de M. le Directeur de l'UFR.

8 - Le secrétariat pédagogique FOAD valide la convention dans PSTAGE.

9 - Le secrétariat pédagogique FOAD transmet 2 exemplaires à l'étudiant (dont 1 exemplaire à remettre à l'entreprise) et conserve un exemplaire dans le dossier de l'étudiant.

Sans ces documents, nous ne pourrions pas nous occuper de votre convention !

RAPPEL : un étudiant ne peut commencer son stage qu'après la signature de la convention par toutes les parties. En conséquence, toutes les informations nécessaires à la saisie de la convention doivent être recueillies suffisamment en amont afin de permettre la saisie puis la signature de la convention avant le début du stage.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

D1 - Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le :

www.univ-tours.fr/formations/C2I



D2 - Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.



Ces certifications vous permettent de justifier de vos compétences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe :** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines, ...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- ✓ Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- ✓ Des réunions d'informations,
- ✓ Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- ✓ Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations, ...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 – Mail : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr



Présentation du Master Francophonies, Interculturel, Langues, Didactique, Sociolinguistique (FILDS)

A- CHARTE SODILANG – TOUTES FORMATIONS CONFONDUES

Charte transversale à toutes les formations dispensées à la faculté par le Département SODILANG, intervenant en supplément au seuil minimal d'informations réglementaires, (cf. les pages communes des livrets étudiants).

L'équipe pédagogique du département SODILANG informe les étudiants que ses pratiques formatives sont plurielles et diversifiées. Elles répondent, au titre d'un cadre de coordination auquel adhèrent tous les intervenants des formations proposées par ce département, aux éléments de la charte ci-après, qui a pour fonction essentielle de préciser les modalités d'utilisation de l'ENT.

RAPPEL : L'ENT (*Environnement Numérique de Travail*) est un outil à disposition des étudiants et des enseignants des formations. A ce titre, il est, pour les cours où les étudiants sont inscrits en présentiel (étudiants astreints à l'assiduité, et dispensés d'assiduité, régime dit « salarié »), un COMPLEMENT des cours. Il est utilisé à la convenance selon les besoins des différents cours et des différents intervenants, dans le respect de la diversité des pratiques d'enseignement et de la liberté pédagogique des enseignants.

MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS VIA L'ENT

Les documents mis en ligne peuvent être de format divers (.ppt, .doc, .pdf, .wmv, etc.) et de nature variée (plan de cours, bibliographie, extraits de documents, liens internet, documents d'étude de diverse nature, etc.).

La mise en ligne se fait à l'initiative du/des seul(s) intervenant(s) responsable(s) du cours, et respecte le cadre légal relatif aux modalités de mise en ligne (cf. le règlement transversal de l'UFRT et par exemple le respect du droit d'auteur).

UTILISATION DE L'ENT DANS LE CADRE D'UN COURS PRESENTIEL

Tout cours présentiel ne suppose pas nécessairement l'usage de l'ENT par les intervenants. L'usage de l'ENT peut être régulier ou ponctuel.

Les documents mis en ligne n'ont pas pour but de se substituer au cours présentiel : aucun document, quelle que soit sa forme, ne rendra compte des échanges qui ont eu lieu et qui font partie intégrante du cours dans sa mise en œuvre didactique.

Ces documents interviennent :

- en anticipation du cours (par exemple dans la perspective de préparer une discussion susceptible de servir de point de départ au cours)
- en appui du cours (par exemple des citations, une bibliographie, etc.),
- a posteriori (par exemple à titre d'approfondissement, de prolongements ou de compléments de certains points du cours).

Dans l'ensemble de ces cas, il appartient aux enseignants responsables du cours de spécifier les documents dont la lecture est obligatoire ou facultative.

Les étudiants peuvent également être amenés à déposer des documents : dépôt de travaux indispensables ou facultatifs pour la validation du cours, ressources complémentaires déposées par les étudiants eux-mêmes et mises à la disposition des autres, etc. Dans ce cas, il est de leur responsabilité de répondre au cadre légal en vigueur (spécification des sources notamment, règles concernant le contenu).

Les responsables des cours restent libres de mettre en ligne ou non les documents créés par leurs soins et auxquels s'applique le droit d'auteur (ex. un diaporama reprenant l'intégralité d'une séance de cours), ce qui implique que si l'on utilise tout ou partie des extraits de ce contenu, il faudra en citer la source qui sera indiquée dans le document, et ce, comme pour tout article, livre ou autre (Exemple : Cours de Mme XXX, portant sur XXX, Diaporama, date...).

En cas de circonstances exceptionnelles (absence motivée du/des responsables ; séance annulée pour des raisons indépendantes de la volonté des enseignants, etc.), une solution adaptée sera mise en place à l'initiative des intervenants responsables du cours.

PRATIQUES EVALUATIVES : ORGANISATION ET COMMUNICATION

Les pratiques évaluatives de l'équipe formative du Département SODILANG sont plurielles et diversifiées. Les modalités d'évaluation sont contractuelles et spécifiées dans le livret de chacune des formations (Cf. Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances). Il appartient à chaque enseignant responsable de cours de les respecter et d'en spécifier explicitement la mise en œuvre. Quel que soit le type de formation, il est de la responsabilité de l'étudiant de prendre connaissance de ces modalités de validation, de s'assurer qu'il les a comprises et de les respecter.

Ainsi, dans le cadre du contrôle continu d'un cours présentiel, voire dans celui d'un examen terminal (comme par exemple pour un cours présentiel sur le multimédia), et en fonction des indications fournies par l'enseignant, la validation du cours peut requérir l'utilisation de l'ENT.

Un étudiant dispensé d'assiduité doit prendre contact en tout début d'année avec les membres de l'équipe formative dans la mesure où la dispense d'assiduité signifie qu'il appartient à l'étudiant de compenser son absence aux cours, avec, éventuellement, des palliatifs mis au point avec l'équipe de la formation.

ADRESSES ELECTRONIQUES

Il est demandé à chaque étudiant d'activer son compte électronique afin d'avoir accès à l'ENT, à sa boîte de messagerie étudiante et de s'assurer ainsi de la bonne réception des informations (par exemple en provenance du secrétariat, des responsables pédagogiques, etc.). L'équipe formative utilise uniquement l'adresse @etu.univ-tours.fr pour communiquer ces diverses informations aux étudiants.

INDICATIONS LEXICALES

- Cours : valant ici indifféremment pour une UE ou un EC
- Séance : valant ici pour un créneau horaire de durée variable (couvrant soit l'intégralité du RDV quotidien, hebdomadaire, mensuel, etc. imposés aux différents intervenants / étudiants et correspondant à l'organisation du cours telle que proposée par le département, soit une sous-partie de ce RDV)
- Document : élément de format et de nature variés, déposé ou posté par les responsables du cours ou des étudiants. Le document n'est pas entendu ici comme pouvant être un forum, un tchat : il est à distinguer donc d'autres fonctionnalités offertes par l'ENT.
- Intervenant/enseignant/responsable : en présentiel, ce que l'on appelle couramment l'enseignant c'est-à-dire le créateur du cours, celui qui le dispense et qui est éventuellement responsable de la mise en ligne des ressources sur l'ENT.

Cette charte est contractuelle et implique la bonne coopération de tous. Elle est susceptible de révision, non programmée à date fixe, et il appartient donc aux étudiants de s'en tenir informés.

Fait le 10 juillet 2014 à l'Université François-Rabelais de Tours

B - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES, LIES AU PARCOURS FILDS

Responsable du département : Madame Isabelle **PIEROZAK** (Bureau 22 au RDC),
isabelle.pierozak@univ-tours.fr

Responsable du M1 à distance (FILDS) : Madame **Joanna LORILLEUX** (Bureau: TA 022),
joanna.lorilleux@univ-tours.fr

Responsable du M2 à distance (FILDS) : Isabelle **PIEROZAK** (Bureau 22 au RDC),
isabelle.pierozak@univ-tours.fr

Secrétariat Sodilang, masters à distance, **Bureau 7Bis** au rez-de-chaussée
Madame Isabelle GERMAIN, sodilang.foad@univ-tours.fr - 02 47 36 66 62
Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Equipe pédagogique restreinte :

Marc DEBONO (MCF) marc.debono@univ-tours.fr
Emmanuelle HUVER (PR) emmanuelle.huver@univ-tours.fr
Joanna LORILLEUX (MCF) joanna.lorilleux@univ-tours.fr
Isabelle PIEROZAK (MCF HDR) isabelle.pierozak@univ-tours.fr
Didier DE ROBILLARD (PR) derobillard@univ-tours.fr

C - ORGANISATION DES ETUDES (PARCOURS FILDS)

Le parcours FILDS permet aux personnes (en formation initiale ou continue, en situation professionnelle ou non, en France ou à l'étranger) :

- de développer des compétences d'analyse et de réflexivité,
- d'envisager des évolutions professionnelles,
- de s'initier à / engager une recherche scientifique, susceptible d'évoluer par la suite vers une thèse.

Les principales originalités scientifiques du parcours tiennent dans :

- les approches qualitatives et réflexives conçues ici à la fois comme contenus, modalités et objectifs de formation
- les thématiques de la diversité linguistique et culturelle et de la pluralité envisagées notamment à partir de situations francophones

- les questions liées à la diffusion et à l'appropriation du français (et des langues), ainsi que les réflexions touchant aux usages de transmission, d'aménagement et de politiques linguistiques.

Le parcours est adossé à l'équipe de recherche EA 4428 Dynadiv, forte historiquement de ses dimensions sociolinguistiques et didactiques. Cette équipe a pour tradition un encadrement engagé au sein d'un laboratoire dans lequel les étudiants sont véritablement impliqués.

DYNADIV organise des manifestations scientifiques annuelles, qui sont une occasion de rencontres et d'échanges selon des modalités diversifiées.

L'équipe propose aux étudiants un environnement stimulant, des encadrants chevronnés, des pratiques de recherche sans cesse questionnées, des approches originales.

[EA 4428 Dynadiv](#)

DYNAmique et enjeux de la DIVERsité

La particularité de ce parcours recherche, qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, réside dans une offre de formation ouverte à distance pensée conjointement avec le parcours professionnel. Ainsi il est mutualisé entièrement en M1 avec ce parcours et il l'est partiellement, en M2. Ces articulations apportent de la souplesse et autorisent, moyennant des adaptations, certaines réorientations en cours de parcours.

Par ailleurs plusieurs sociolinguistes, francophonistes, didactologues, etc., de premier plan, issus des universités de Tours, Angers, Le Mans, travaillent, dans ce parcours, de manière complémentaire et transdisciplinaire.

A l'issue de ce master, les personnes formées sont capables d'identifier, de problématiser et d'analyser des situations où la diversité linguistique et culturelle est un enjeu important, et de contribuer au développement de la recherche et/ou de l'intervention formative dans ce domaine, du point de vue de la didactique des langues et/ou de la sociolinguistique (politiques linguistiques notamment).

D - DEBOUCHES DU PARCOURS

Le parcours recherche FILDS vise à former des spécialistes du traitement des problèmes liés à l'appropriation et à la gestion des langues, notamment dans des environnements où prédomine la diversité linguistique et culturelle, approchée ici de manière qualitative et réflexive.

Les débouchés concernent les classiques débouchés dans l'enseignement supérieur, en France ou à l'étranger ainsi que :

- ✓ l'enseignement du français en tant que langue étrangère ou seconde (FLE/S) et d'autres langues (en France ou à l'étranger),
- ✓ la formation de formateurs et le conseil dans le domaine du FLE/S et des langues,
- ✓ l'action et la coopération linguistique en faveur de la francophonie,
- ✓ la direction pédagogique de centres de langues et de centres de ressources,
- ✓ l'encadrement des formations linguistiques pour migrants et/ou personnes en situation d'illettrisme,
- ✓ l'intervention auprès d'entreprises ou de collectivités territoriales pour des études et préconisations dans le domaine linguistique et sociolinguistique,
- ✓ l'édition dans le domaine de la didactique du FLE/S et des langues,
- ✓ l'audit des formations linguistiques,
- ✓ etc.

Mots clefs : Enseignement de français comme langue étrangère, seconde, d'insertion sociale, professionnelle, scolaire, universitaire, Recherche, Francophonies, Interculturel, Didactique des langues, Sociolinguistique.

E - PLATEFORMES ET ACCES AUX COURS DISTANCIELS

En vous inscrivant à l'université de Tours, une adresse mail étudiante est automatiquement créée à votre nom [prénom.nom@.etu.univ-tours.fr]. Cette boîte mail est accessible au départ de l'ENT du site de l'Université de Tours. **Cette adresse sera automatiquement utilisée pour notre communication avec vous (examens, convocations, modifications de cours, etc.).**

Pour les étudiants de Master 1 : Vous êtes inscrit à l'Université de Tours, au sein d'une formation interuniversitaire. A ce titre vous avez accès à l'environnement numérique de travail ([ENT](#)) de l'université de Tours. Les cours à distance auxquels vous accédez sont en revanche hébergés sur la plateforme de l'université du Mans, vous avez donc également accès à cette [plateforme](#).

Pour les étudiants de Master 2 : Vous êtes inscrit à l'Université de Tours. A ce titre vous avez accès à l'environnement numérique de travail ([ENT](#)) de l'université de Tours. Les cours à distance auxquels vous accédez sont hébergés sur la [plateforme](#) de l'université de Tours.

Informations techniques : pour tout problème technique relatif à l'utilisation de la plateforme du M2, envoyez un mail à l'adresse suivante :

assistance.celene@univ-tours.fr

(Délai de réponse : 24 à 48h) soyez le plus précis possible dans la description du problème rencontré.

F - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE DE TOURS APPLICABLES A TOUT ETUDIANTS DE MASTER

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- Décret du 27 janvier 2017 portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

NB : par régime dérogatoire, le présent Master n'est pas semestrialisé. Il est donc composé de deux années. Le nombre de points ECTS reste identique.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^{ème} année, l'accès en master 1^{ère} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre*** ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation*** est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

*** Précisions apportées par le département Sodilang :**

Le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé mais annualisé, les points 3 et 6 sont adaptés de la manière suivante :

- **La compensation est organisée sur l'année, selon les mêmes principes réglementaires.**
- **Il y a compensation entre toutes les UE lors d'une même session de jury, sauf concernant le TER. Dans le cas où la compensation aboutirait à un résultat inférieur à 10, chaque EP ou UE avec une note inférieure à la moyenne doit être représenté.e à la session 2, selon les modalités prévues par le tuteur ou la tutrice.**

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

NB : le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé, cette disposition ne s'applique pas.

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

NB : le présent Master n'étant, par dérogation, pas semestrialisé, les sessions d'examens sont organisées sur l'année, selon les mêmes principes réglementaires.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves. Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Pour ce Master, non semestrialisé, le principe est le même, sauf au calcul par semestre.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

ELEMENT IMPORTANT A NOTER POUR LE PARCOURS FILDS

Dans la mesure où la formation en M1 comme en M2 est annualisée, il y a compensation entre toutes les UE lors d'une même session de jury, sauf concernant le TER. Dans le cas où la compensation aboutirait à un résultat inférieur à 10, chaque EP ou UE avec une note inférieure à la moyenne doit être représenté.e à la session 2, selon les modalités prévues par le tuteur ou la tutrice.

G - PRESENTATION DU MASTER 1 FILDS (RESP. : J. LORILLEUX)

G1. Maquette du M1

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
					VHT			
					Volume Horaire Etudiant			
9 UE OBLIGATOIRES NOTÉES								
UE 1 obligatoire	1	4	80	Ressources multimédia pour l'enseignement - apprentissage des langues	24			104
UE 2 obligatoire	1	4	80	Sociolinguistique et enseignement des langues	24			104
UE 5 obligatoire	1	4	80	Evaluation	24			104
UE obligatoire	1	4	80	LVE	24			104
UE 7 obligatoire	1	4	80	Interaction et acquisition des langues	24			104
UE 11 obligatoire	3	10	100	Réflexions et pratiques professionnelles (TER)	6	25		131
UE 11 obligatoire	V	2	150	Réflexions et pratiques professionnelles (stage)				150
UE 18 obligatoire	1	4	80	Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	24			104
UE 23 obligatoire	1	4	80	Enseigner les langues : entre théorie et pratique	24			104
UE 102 obligatoire (validation par suivi)	V	4	10	Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	18			28
4 UE AU CHOIX PARMI 14 - NOTÉES								
UE 6 choix 1	1	4	80	Grammaire et enseignement des langues	24			104
UE 8 - choix 2	1	4	80	Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	24			104
UE 9 - choix 3	1	4	80	Langues du monde : diversité et statut des langues	24			104
UE 10 - choix 4	1	4	80	Politiques linguistiques éducatives	24			104
UE 20 - choix 5	1	4	80	Didactique de la littérature	24			104
UE 21 - choix 6	1	4	80	Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM)	24			104

UE 24 ¹ - choix 7 (non disponible à partir de 2018-2019)	4	4	80	Langue, fonctions, usages	24	=	=	104
UE 25 - choix 8	1	4	80	Enseignement de l'oral et de l'écrit	24			104
UE 50 - choix 9	1	4	80	Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	24			104
UE 53 - choix 10	1	4	80	Formation d'enseignants réflexifs de langue	24			104
UE 54 - choix 11	1	4	80	Littérature francophone et francophonie	24			104
UE 73 - choix 12	1	4	80	Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	24			104
UE B - choix 13	1	4	80	Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE. Le suivi de cette UE peut être exigé pour certains étudiants et interdit à d'autres.	24			104
UE A - choix 14 - Obligatoire en R, optionnel en Pro	1	4	80	Démarches de recherche	24			104
TOTAL DES 4 UE À CHOIX	4	16	320		96			416
TOTAL MASTER 1	14	60	1 140		313	25	-	1453

¹ UE proposée initialement par Le Mans. N'est plus disponible actuellement.

G2. Descriptif des enseignements du M1

UE	Eléments pédagogiques	Descriptifs et compétences
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES		
UE 1 obligatoire	Ressources multimédia pour l'enseignement / l'apprentissage des langues	- Appréhender les caractéristiques des ressources de formation multimédia interactives pour les langues à travers l'élaboration d'une grille d'analyse (aspects ergonomiques et pédagogiques). - Réfléchir aux modalités d'intégration de ressources dans différentes situations d'apprentissage (travail en autonomie, travail collectif, apprentissage en présentiel, apprentissage à distance). - Apprendre à intégrer des ressources multimédias pour l'apprentissage des langues à travers la conception d'une séquence pédagogique
UE 2 obligatoire	Sociolinguistique et enseignement des langues	Sensibiliser à la diversité des situations linguistiques, aux enjeux de répartition des ressources et de pouvoir qui y sont liés, et donc notamment aux conséquences sur les pratiques d'enseignement/apprentissage des langues, en insistant sur les situations de contact avec le français. Les perspectives sociolinguistiques traitant ces questions seront exposées, critiquées, et mises en perspective. Compétences : <i>Prendre conscience que la diversité linguistique est très fortement répandue à la surface du globe, et donc des conséquences pour la didactique des langues. Facultés de synthèse et de critique, ainsi que la combinaison théorie-expérience</i>
UE 5 obligatoire	Evaluation	Evaluation des connaissances et des compétences, problèmes généraux (halo, stéréotypie, fidélité des correcteurs...) Dimensions sociales, culturelles et internationales. Analyse et typologie d'outils certificatifs dans le domaine de l'évaluation et des certifications en langues vivantes : tests, diplômes, questionnaires d'attitudes, outils d'auto-évaluation... Evolutions des conceptions en relation avec la cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues
UE 7 obligatoire	Interaction et acquisition des langues	Connaître les principaux concepts et la problématique actuelle de la relation entre les activités interactionnelles et l'acquisition d'une L2 Etre capable d'analyser les interactions verbales en L2 et les indices des processus de compréhension et d'acquisition sous-jacents.
UE 11 obligatoire	Réflexions et pratiques professionnelles (+ Stage +rapport)	Réflexion argumentée sur le stage professionnel d'enseignement du FLE/S (éventuellement d'une autre langue étrangère/seconde), de durée variable en fonction des expériences professionnelles antérieures. Rédaction d'un dossier de réflexion sur les expériences et pratiques professionnelles de l'étudiant et accompagnement de cette réflexion. Ce cours sera aussi l'occasion pour les étudiants de croiser leurs expériences de stage et des informations qu'ils recueilleront sur les champs d'intervention en FLE/S, coopération culturelle et linguistique et les métiers qui s'y rattachent pour affiner leur propre projet professionnel. Compétences : - Connaître les champs d'intervention en FLE/S, coopération culturelle et politiques linguistiques - Etre capable de construire un projet professionnel cohérent et réaliste - Etre capable de prendre en charge une classe, de concevoir et de mettre en œuvre des séquences d'enseignement pertinentes dans un contexte donné - Etre capable de rendre compte de ces expériences de manière réflexive et articulée à l'ensemble du parcours de formation.

UE 18 obligatoire	Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	Les dimensions culturelles et linguistiques sont étroitement liées dans les processus d'appropriation. On approfondira les questions que cela suscite, en s'appuyant sur différentes références empruntées aux sciences humaines. On s'intéressera aussi, à partir de quelques supports, aux différentes approches méthodologiques de l'enseignement de la « culture / civilisation », et on explorera quelques pistes concernant les relations entre « langues » et « cultures » et leur traitement didactique. Compétences : maîtriser les principales notions d'anthropologie culturelle et les mobiliser pour construire des modalités didactiques d'approche des phénomènes culturels
UE 23 obligatoire	Enseigner les langues : entre théorie et pratique	Le cours offre un cadrage général de l'éducation et de la formation en langues aujourd'hui. Il permet notamment de s'interroger sur le rôle de l'enseignant dans la classe (adolescents, adultes...) ainsi que sur la question des attentes, attitudes et comportements de l'enseignant et de l'apprenant. Des situations concrètes d'enseignement-apprentissage des langues en France et à l'étranger sont analysées.
UE LVE obligatoire	LVE niveau visé B2	Accompagner les étudiants à valider un niveau B2 en anglais LVE par des activités langagières, communicatives, réflexives, associées à la thématique de la didactique des langues. Validation niveau B2 sur les 5 compétences langagières (adossées au CECRL) L'objectif de l'UE est de rendre l'étudiant acteur de la mise en œuvre de son parcours. Il lui faudra développer une stratégie d'auto-évaluation (grâce aux ressources fournies sur plateforme) et de dégager une analyse réflexive à partir de ce processus d'auto-évaluation (analyse du niveau de langue adossée au CECRL, définition des points faibles et forts par compétences, choix des ressources externes et de la méthodologie). L'étudiant devra ensuite constituer son propre parcours d'apprentissage, en faire la proposition à son tuteur. Des activités type lui seront proposées en lien avec la didactique des langues. Il devra justifier son choix dans le cadre de son parcours d'apprentissage et l'articuler dans le cadre de ses méthodologies d'apprentissage. L'évaluation de l'UE s'appuiera sur la réalisation du parcours incluant le carnet de bord et la synthèse réflexive de fin de parcours mettant l'accent sur la transférabilité possible des activités menées par l'étudiant en situation professionnelle.
UE 102 obligatoire (validation par suivi)	méthodologie Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	Cette UE est destinée à permettre aux étudiants un meilleur accompagnement à la formation à distance et au développement de pratiques réflexives dans le contexte d'interactions pédagogiques et formatives à distance.
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES A CHOIX (4 parmi les 14 proposés)		
UE 6 - Choix 1	Grammaire et enseignement des langues	Grammaire et linguistique : deux termes, deux disciplines. Les grammaires dans l'enseignement des langues étrangères (1) : grammaires d'apprenants, grammaires d'enseignants. (2) : grammaires pédagogiques, grammaires d'apprentissage et grammaires d'enseignement. L'enseignement de la grammaire selon les méthodologies : l'approche traditionnelle, les exercices structuraux, l'approche fonctionnelle-notionnelle. L'enseignement contrastif de la grammaire. La place de la grammaire dans le cours de langue. La construction d'une séquence grammaticale.
UE 8 - Choix 2	Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	Ce cours est construit en deux parties. La première (thèmes 1 à 4) a pour objectif de vous familiariser avec le domaine des sciences de l'éducation et de vous permettre d'en construire un panorama général. La deuxième (thèmes 5 à 8) donnera un aperçu des applications et des mises en œuvre des grands courants pédagogiques.
UE 9 - Choix 3	Langues du monde : diversité et statut des langues	Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires
UE 10 - Choix 4	Politiques linguistiques éducatives	Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires
UE 20 - Choix 5	Didactique de la littérature	Descriptif en cours de discussion avec les universités partenaires

UE 21 - Choix 6	Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM).	Cet enseignement, fondé sur des études de cas contrastés, mettra en lumière la diversité des situations d'appropriation du français (en France et à l'étranger). La prise en compte de la diversité des contextes conduira à interroger les distinctions traditionnellement établies entre « langue étrangère », « langue seconde » et « langue maternelle ». Compétences: savoir analyser des situations d'enseignement/apprentissage ; être en mesure d'adapter ses pratiques professionnelles à une diversité de situations
UE 24 - Choix 7	Langue, fonctions, usages	Le cours se propose de faire découvrir aux étudiants les modèles linguistiques et sociolinguistiques mobilisés dans l'enseignement - apprentissage des langues
UE 25 - Choix 8	Enseignement de l'oral et de l'écrit.	Après une étude des spécificités des modes de communication oraux et scripturaux, on s'intéressera aux conséquences qui en découlent dans le domaine du FLE de manière à développer une réflexion sur les supports et les outils permettant de travailler de manière intégrée ces deux modes de communication. Compétences : <i>savoir anticiper l'adéquation entre les objectifs et les outils didactiques utilisés, savoir analyser et concevoir des outils d'enseignement/apprentissage et d'évaluation de l'oral (production, réception et interaction) en fonction de contextes, de finalités et d'intentions données</i>
UE 50 - Choix 9	Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	Le français sur objectif spécifique : quels publics ? (histoire et spécificités) - L'analyse du public et des besoins (analyse de cas) - L'élaboration de programmes FOS (exemples de référentiels) - La recherche d'outils et de textes pour l'élaboration de programmes
UE 53 choix 10	Formation d'enseignants réflexifs de langue	S'initier, par l'intermédiaire d'activités spécifiques, à une démarche réflexive pour l'enseignement/apprentissage des langue(s). Savoir introduire en classe de langue une démarche collaborative et en même temps autonomisante en initiant les élèves à l'usage et à l'élaboration d'outils spécifiques de l'enseignement-apprentissage réflexif en classe.
UE 54 - Choix 11	Littérature francophone et francophonie	Ce cours propose une introduction aux littératures francophones (Afrique, Maghreb, Antilles, ...) à travers l'analyse d'œuvres complètes et d'extraits d'œuvres contemporaines (réflexion sur les questions des langues, la dimension culturelle). On s'interroge ensuite sur la place de ces littératures dans la didactique des langues et des cultures et plus précisément sur l'exploitation de ces textes littéraires francophones en classe de FLE / FLS.
UE 73 - Choix 12	Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	L'école française et l'accueil des élèves migrants : conditions institutionnelles. Les élèves migrants et leur diversité : acquis préalables, attentes individuelles et familiales, motivations. L'apprentissage du français : langue de scolarisation et langue de socialisation. La prise en compte des langues d'origine. La pratique didactique.
UE b - Choix 13	Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE.	Premiers éléments de didactique du FLE et des langues. Cette UE est destinée à permettre aux étudiants qui n'auraient pas eu de parcours FLE de la licence de se mettre à niveau sur les pré-requis nécessaires. <i>Le suivi de cette UE peut être exigé pour certains étudiants et interdit à d'autres</i>
UE A - choix 14 - Obligatoire en R, optionnel en Pro - limitée à un plafond de 30 étudiants	Démarches de recherche	Ce cours constitue une sensibilisation à la recherche dans ses différentes dimensions, en sociolinguistique et didactique des langues plus particulièrement. Il s'agit de réfléchir non seulement aux notions classiques de terrain, observable, méthodologie, etc. mais aussi de comprendre comment les choix et les positionnements scientifiques s'adossent à des épistémologies, et sont donc à situer épistémologiquement et historiquement. Un intérêt sera plus spécifiquement porté aux démarches qualitatives et réflexives, dans le cadre des exemples de recherche mobilisés, issus de projets, d'expériences ainsi que de sources médiatiques. Compétences : - savoir concevoir et interpréter une observation, une enquête ou une production de corpus

		- être informé des grandes questions méthodologiques et épistémologiques - connaître les principales attentes en termes de présentation écrite formelle d'une recherche
--	--	--

G3. Modalités de Contrôle des Connaissances du M1

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL					
		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
TOTAL MASTER 1	60						
UE 1 obligatoire Ressources multimédia pour l'enseignement - apprentissage des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 2 obligatoire Sociolinguistique et enseignement des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 5 obligatoire Evaluation	4	CC	E	1	CC	E	1
UE XXXX obligatoire LVE	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 7 obligatoire Interaction et acquisition des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 11 obligatoire Réflexions et pratiques professionnelles (TER)	10	CC	E	3	CC	E	3
UE 11 obligatoire Réflexions et pratiques professionnelles (stage)	2	CC	V	V	CC	V	V
UE 18 obligatoire Dimensions culturelles et enjeux d'appropriation	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 23 obligatoire Enseigner les langues : entre théorie et pratique	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 102 obligatoire Apprendre à distance : méthodologie et accompagnement	4	CC	V	V	CC	V	V
UE 6 choix 1 Grammaire et enseignement des langues	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 8 - choix 2 Introduction aux sciences de l'éducation et aux grands courants pédagogiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 9 - choix 3 Langues du monde : diversité et statut des langues	4	CC	E	1	CC	E	1

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL					
		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
UE 10 - choix 4 Politiques linguistiques éducatives	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 20 - choix 5 Didactique de la littérature	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 21 - choix 6 Diversité des situations d'apprentissage et d'enseignement du français (FLE, FLS, FLM)	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 24 - choix 7 Langue, fonctions, usages	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 25 - choix 8 Enseignement de l'oral et de l'écrit	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 50 - choix 9 Enseignement du FLE sur objectifs spécifiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 53 - choix 10 Formation d'enseignants réflexifs de langue	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 54 - choix 11 Littérature francophone et francophonie	4	CC	E	1	CC	E	1
UE 73 - choix 12 Le Français Langue de Scolarisation : réflexions et pratiques pédagogiques	4	CC	E	1	CC	E	1
UE B - choix 13 Introduction à la didactique des langues vivantes - le cas du FLE	4	CC	E	1	CC	E	1
UE A - choix 14 Démarches de recherche	4	CC	E	1	CC	E	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

H - PRESENTATION DU MASTER 2 FILDS (RESP. : I. PIEROZAK)

ELEMENT IMPORTANT A NOTER

Le Master 2 comporte une UE présentielle (UE2 Démarches et postures de chercheur), dite de regroupement, sur une semaine (fin octobre / début novembre), partagée avec les universités d'Angers et du Maine, ainsi que la formation de Master 2 Recherche présentielle de l'Université de Tours.

Plus d'informations sur les sites du département Sodilang et de l'équipe Dynadiv.

Principaux enseignants intervenant dans le Master 2

- Priscille Ahtoy, ATER, Département SODILANG, priscille.ahtoy@univ-tours.fr
- Maxime Alais, Chargé de cours, enseignant de FLE/S (Belgique) : maxime.alais@univ-tours.fr
- Jacques Béziat, Professeur des Universités, Université de Caen : jacques.beziat@univ-tours.fr
- Aurélie Bruneau, Chargée de cours, Conseil général du Val de Marne : aurelie.bruneau@univ-tours.fr
- Marc Debono, Maître de Conférences, Département SODILANG, marc.debono@univ-tours.fr
- Béatrice Fontaine, ATER, Département SODILANG, beatrice.fontaine@univ-tours.fr
- Emmanuelle Huver, Professeure des Universités, Département SODILANG, huver@univ-tours.fr
- Arman Karimi, chargé de cours et enseignant de FLS, arman.karimi@univ-tours.fr.
- Joanna Lorilleux, Maîtresse de Conférences, Département SODILANG, joanna.lorilleux@univ-tours.fr
- Anne-Claire Péneau, enseignante de FLE, Institut de Touraine Tours ;
- Isabelle Pierozak, Maîtresse de Conférences HDR, Département SODILANG, isabelle.pierozak@univ-tours.fr
- Croyance Pistis Mfwa, chargé de cours, Formateur linguistique FLE/S, Département SODILANG, croyance.pistis@univ-tours.fr
- Didier de Robillard, Professeur des Universités, Département SODILANG, derobillard@univ-tours.fr
- Clémentine Rubio, ATER, Département SODILANG, clementine.rubio@univ-tours.fr

H1. Maquette du M2

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
					VHT			
					Volume Horaire Etudiant			
UE1 :	8	8	140		12	48		200
Diversité, altérité, francophonies [mutualisée avec le M2 PIPOL]	4	4	70	EP 1.1 – Plurilinguisme et interculturalité	6	24		100
	4	4	70	EP 1.2 – Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention en francophonies	6	24		100
UE2 :	4	4	60		30	10		100
Démarches et postures de chercheur [mutualisée avec les Universités du Maine et Angers]	2	2	35	EP 2.1 –Epistémologies	15			50
	1	1	10	EP 2.2 – Méthodologies	15			25
	1	1	15	EP 2.3 - Ateliers		10		25
UE3 :	6	6	131		12	32		175
Secteurs professionnels de la recherche	2	2	38	EP 3.1 – Institutions, organismes (inter)nationaux	6	6		50
	2	2	63	EP 3.2 – Professionnalités	6	6		75
	2	2	30	EP 3.3 – Contextes et évolutions		20		50
UE4 :	2	2	19		2	4		25
Vers l'insertion professionnelle [mutualisée avec le M2 PIPOL]	1	1	19	EP 4.1 - Accompagnement à la recherche d'emploi	2	4		10
	1	1		EP 4.2 - Langue étrangère		12		15
UE5 :	4	4	40		12	48		100
2 EP au choix (choix à valider par l'encadrant-e de la recherche) [mutualisée avec le M2 PIPOL]	2	2	20	EP 5.1 - Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	6	24		50
	2	2	20	EP 5.2 - Terrains et pratiques, de l'analyse à l'intervention	6	24		50
	2	2	20	EP 5.3 - Distanciels : approches et enjeux	6	24		50
	2	2	20	EP 5.4 - Structuration des organismes de formation linguistiques	6	24		50
	2	2	20	EP 5.5 - L'apprentissage des langues en contexte scolaire	6	24		50
	2	2	20	EP 5.6 - Objectifs spécifiques et langue professionnelle	6	24		50
	2	2	20	EP 5.7 - Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	6	24		50
	2	2	20	EP 5.8 - Offre de formation d'une université partenaire (mutualisation externe à l'UT)	6	24		50
UE6 :	27	27	675					675
Travail d'Etudes et de Recherche (TER) et stage	6	6	150	EP 6.1 - Recherche de terrain ou recherche théorique ou stage obligatoire (300h)				150
	9	9	225	EP 6.2 - TER pré-finalisé				225
	12	12	300	EP 6.3 - Présentation du TER				300
UE7 :	9	9	203		16	6		225
Processus de la recherche	3	3	69	EP 7.1 - Carnets d'étude, réflexivité	6			75
	3	3	63	EP 7.2 - Travaux d'équipe	6	6		75
	3	3	71	EP 7.3 - Présentations académiques	4			75
Total Master 2	60	60	1268		84	148		1500

NB : le M2 Pipol est le M2 à distance, du parcours professionnel.

H2. Descriptif des enseignements du M2

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
UE 1			
Diversité, altérité, francophonies	EP 1.1	Plurilinguisme et interculturalité	On travaillera ici sur la question des dimensions linguistiques et culturelles en lien avec la pluralité et la diversité. Après avoir explicité différentes notions (bilinguisme, plurilinguisme, multilinguisme, ...), on s'intéressera aux évolutions de la notion de compétence plurilingue et interculturelle et à ses implications (notamment didactiques) pour différents publics et dans différentes situations. On s'exercera aussi à analyser et à concevoir des démarches permettant de développer modalités d'enseignement ou d'implication cohérents avec une telle approche. <i>Compétences :</i> - Comprendre les enjeux de la pluralité linguistique et culturelle dans les situations d'appropriation - analyser et concevoir différentes modalités de construction d'une éducation plurilingue et interculturelle.
	EP 1.2	Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention en francophonies	Ce cours vise à réfléchir les enjeux politiques liés aux langues, tant du point de vue de leur diffusion que de leur appropriation, en s'appuyant plus particulièrement sur le cas du français. Il s'agira notamment de montrer en quoi une politique linguistique est inscrite dans une histoire plus ou moins longue et est toujours une (géo) politique de bien autre chose. Sur cette base, on s'intéressera, de manière critique et historicisante, aux enjeux liés, essentiellement en francophonies : à la structuration institutionnelle du domaine du FLE/S ; aux fonctionnements des réseaux de diffusion et aux différentes fonctions professionnelles qu'ils génèrent, pour en réfléchir les implications en termes d'intervention et de positionnement professionnels. <i>Compétences :</i> - Savoir articuler les problèmes liés aux politiques linguistiques à leurs répercussions dans d'autres domaines. - Connaître l'histoire et la structuration institutionnelle du domaine du FLE en tant que secteur professionnel et être capable d'en interroger les enjeux et les conséquences
UE2			
Démarches et postures de chercheur	EP 2.1	Epistémologies	Un panorama historique des courants épistémologiques sera rapidement parcouru pour se focaliser sur les questions pertinentes pour une recherche, soit dans un cadre plutôt « positif » ou « expérimental », soit plutôt « réflexif » et « qualitatif ». <i>Compétences :</i> Repérer, problématiser des enjeux épistémologiques en regard d'un projet de recherche.

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
	EP 2.2	Méthodologies	En continuité avec l'EC 2.1., les méthodologies le plus utilisées dans les champs couverts par ce master seront présentées : histoires de vie, entretiens, approches interactionnistes, réflexives, herméneutiques, etc. Compétences : <i>Se repérer parmi les grands courants méthodologiques, y situer sa propre recherche</i>
	EP 2.3	Ateliers recherche	Les étudiants présenteront le stade d'avancement de leur réflexion de recherche devant l'ensemble des étudiants, présentation qui fera l'objet d'une discussion argumentée. Compétences : <i>Savoir exposer de manière succincte l'essentiel d'une recherche, l'argumenter, débattre et modifier/faire évoluer le projet en fonction des apports résultant d'échanges collectifs.</i>
UE3			
Secteurs professionnels de la recherche	EP 3.1	Institutions, organismes (inter)nationaux	Il s'agit de caractériser les métiers de la recherche dans des contextes institutionnels diversifiés, prioritairement en France mais sans exclusive (afin de permettre la comparaison avec d'autres contextes étrangers). Les fonctionnements professionnels seront mis en lumière, y compris au plan de leurs évolutions, et ce, dès le niveau du doctorat. Compétences : <i>Connaître les champs possibles de la recherche sous l'angle des statuts et fonctionnement (institutionnels notamment).</i>
	EP 3.2	Professionnalités	En matière de communication à des colloques ou de publication d'un article (par exemple), il existe des pratiques variables et des représentations tout aussi diverses, qu'il convient d'interroger pour les situer. En particulier, on s'intéressera au lien entre les manières d'écrire et de dire sa recherche et les approches méthodologiques et épistémologiques choisies. Compétences : <i>Savoir mettre en cohérence des choix durant les processus de la recherche. Reconsidérer et ré-évaluer le rôle de l'écriture dans les processus de recherche et les pratiquer.</i>

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
	EP 3.3	Contextes et évolutions	Cet enseignement vise à questionner des ressources diversifiées touchant à des parcours et expériences professionnels variés, en matière de recherche universitaire. Il s'agit donc de problématiser des pratiques professionnelles, au regard des évolutions des secteurs de la recherche. Compétences : <i>Savoir porter un regard critique sur son domaine professionnel.</i> <i>Savoir mettre en perspective son projet professionnel.</i>
UE4 – Vers l'insertion professionnelle	EP 4.1	Accompagnement à la recherche d'emploi	Cet EP sera l'occasion pour les étudiants de se confronter aux réalités de la recherche d'emploi. On y proposera notamment des activités de recherche ciblée d'offres d'emploi, de rédaction de CV, de lettre de motivation. Compétences : <i>- Savoir se renseigner sur les emplois repérés et s'adapter au marché de l'emploi des secteurs visés</i> <i>- Savoir rédiger un CV et une lettre de motivation contextualisés</i>
	EP 4.2	Langue étrangère	Ce dispositif vise la mise à niveau des étudiants dont la maîtrise d'une langue étrangère n'est pas suffisante pour la validation du Master. A cette fin, les étudiants pourront choisir de suivre une autoformation via le CNED. Compétences : <i>- renforcer ses compétences en langue étrangère</i> <i>- acquérir un niveau de maîtrise B2 dans une langue étrangère</i>
UE5 : 2 EP au choix			
	EP 5.1	Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	Ce cours s'attachera, en partant plus spécifiquement des propositions de la philosophie herméneutique, à réfléchir la notion de réflexivité, en tant que posture fondamentalement humaine concernant aussi bien le chercheur, que le professionnel et les apprenants. Notamment, différents exemples de démarches et d'outils fondés sur ces approches (approches biographiques, approches artistiques, etc.) seront présentés, situés et interrogés. Compétences : <i>- Connaître les approches herméneutiques</i> <i>- Savoir prendre en compte les parcours biographiques des apprenants dans le contexte de la formation linguistique</i> <i>- Savoir réfléchir le parcours du chercheur dans sa propre recherche</i> <i>- Penser ce qui est transversal et spécifique au chercheur, au professionnel et aux apprenants</i> <i>- Connaître et analyser les moyens et méthodologies à mettre en œuvre dans cette perspective</i>

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
	EP 5.2	Terrains et pratiques : de l'analyse à l'intervention	En considérant les pratiques et représentations en lien avec un terrain d'enquête, l'objectif est pluriel : construire une enquête, construire des observables, en produire une interprétation, dans la finalité d'intervenir en réponse à des besoins dont la formulation est à questionner. Les implications de ces réflexions au plan de l'intervention professionnelle seront également évoquées. <i>Compétences :</i> . savoir concevoir une observation, une enquête et en étudier les éléments à des fins pratiques d'intervention. . être capable d'élaborer et de mettre en œuvre des outils de recherche (collecte et analyse) adaptés à différents contextes et objectifs.
	EP 5.3	Distanciels : approches et enjeux	Cet enseignement propose une réflexion sur ce que l'on appelle le distanciel (par opposition au présentiel), sous l'angle des diverses approches que l'on peut en avoir sur plusieurs plans, dont les plans didactique et sociolinguistique. A partir d'usages situés, cette réflexion vise ainsi à préciser les enjeux notamment en termes de formation / appropriation durable, qualitative, diversitaire. <i>Compétences :</i> . savoir identifier les enjeux posés par le distanciel . en réfléchir les implications, pour le distanciel, mais aussi pour le présentiel
	EP 5.4	Structuration des organismes de formation linguistiques	Ce cours touche essentiellement aux fonctions d'encadrement des organismes de formation. Il vise à en appréhender les impératifs formatifs, mais également gestionnaires, comptables, commerciaux, etc., variables selon les statuts des établissements concernés. Il s'agira donc ici d'appréhender ces aspects dans leur diversité institutionnelle, mais aussi d'apprendre à articuler les logiques différentes et souvent contradictoires dans lesquelles les établissements s'inscrivent. On travaillera ici à partir d'exemples diversifiés. <i>Compétences :</i> - connaître les fonctionnements institutionnels d'organismes de formation diversifiés - être capable d'en comprendre les logiques sous-jacentes et de se positionner par rapport à elles.

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
	EP 5.5	L'apprentissage des langues en contexte scolaire	Ce cours vise à aborder brièvement les principales dimensions de l'apprentissage des langues par un jeune public, et de l'enseignement qui lui est destiné. Après un bref survol des dispositifs institutionnels, on s'interrogera sur les caractéristiques de ce public et on s'intéressera aux différentes modalités mises en œuvre pour y répondre ainsi qu'aux particularités des matériels élaborés en direction des enfants. On abordera également la question de l'enseignement / apprentissage du français en contexte d'insertion scolaire, ainsi que celle de l'éducation plurilingue, permettant d'ouvrir des pistes pour une didactique du plurilinguisme auprès de ces publics. <i>Compétences :</i> - Connaître les caractéristiques de l'enseignement des langues à un jeune public dans différentes situations - Savoir élaborer des activités adaptées.
	EP 5.6	Objectifs spécifiques et langue professionnelle	Après une clarification terminologique concernant les dénominations courantes (français fonctionnel, français sur objectifs spécifiques, français langue professionnelle, etc.), on examinera des situations particulières d'enseignement des langues dans le secteur professionnel. On s'interrogera sur les différents types de réponses méthodologiques qui peuvent y être apportées. On tentera également d'étudier les moyens de construire une progression et de sélectionner des supports adéquats dans ces contextes et pour ces publics. <i>Compétences :</i> - Avoir une représentation clarifiée des caractéristiques de l'enseignement des langues en secteur professionnel, des articulations entre langues, identités, travail - Etre capable de concevoir des activités adaptées
	EP 5.7	Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	L'objectif de cet EP est d'amener les étudiants à se construire une démarche qui leur permette de concevoir des outils adaptés d'enseignement des langues dans des contextes identifiés, avec toutes les contraintes que cela comporte, d'un point de vue méthodologique, technique, éthique, politique, etc. Ces outils pourront être testés in situ. <i>Compétences :</i> Savoir élaborer des outils d'enseignement ou de formation contextualisés et adaptés
	EP 5.8	Offre de formation université partenaire	Les étudiants auront la possibilité de choisir un EP hors maquette dans l'offre de formation d'universités partenaires. NB : ce choix ne sera valide qu'après accord du/de la responsable du parcours

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
UE6			
Travail d'Etudes et de Recherche (TER) et stage	EP 6.1	Recherche de terrain ou recherche théorique ou stage obligatoire	Selon le projet professionnel de recherche, le type de recherche souhaitée, il s'agit pour l'étudiant-e d'installer le cadre des démarches ad hoc. Par exemple si la recherche est à caractère théorique ou ne nécessite pas l'intégration dans un lieu institutionnel public ou privé, l'étudiant-e n'aura pas de stage à faire. Compétences : <i>Etre capable de mener à bien une recherche modeste de la conception de la question à se poser, en passant par la documentation, les éventuelles enquêtes, afin d'aboutir à des analyses</i>
	EP 6.2	TER pré-finalisé	A une date fixée et rendue officielle, les étudiants devront soumettre à leur encadrant-e un manuscrit complet quoique provisoire de leur travail de recherche. Les encadrant-e auront préparé avec les intéressés un calendrier rendant possible la réalisation de cet objectif. Compétences : <i>Planifier un travail de recherche dans le temps, et respecter une échéance impérative.</i>
	EP 6.3	Présentation du TER	Dépôt du Travail d'Etudes et de Recherche (TER) Compétences : <i>Rédiger un travail définitif en tenant compte des avis donnés tout au long de son élaboration.</i>

UE	EP	Intitulé de l'EP	Descriptifs/compétences visées
UE 7			
Processus de la recherche	EP 7.1	Carnets d'étude, réflexivité	Au moyen d'études de cas diversifiées, les étudiants seront initiés aux coulisses d'une recherche, avec toutes les questions qu'elle peut susciter lors de son élaboration et dans la perspective de prendre conscience de la pluralité des types de recherche, et de savoir situer leur propre recherche. Compétences : <i>Prendre conscience de la diversité des recherches possibles, situer ses propres choix.</i>
	EP 7.2	Travaux d'équipe	Ce cours vise à amener les étudiants à déconstruire l'idée reçue selon laquelle la recherche est essentiellement une activité solitaire. Pour ce faire, on s'appuiera entre autres sur les séminaires de l'équipe de recherche, rendus accessibles, mais aussi sur les travaux collaboratifs menés plus largement dans le cadre de la formation Compétences : <i>Acquérir des habitudes de travail coordonné et diversement orienté (critique, concertation, etc.).</i>
	EP 7.3	Présentations académiques	Cette UE permettra aux étudiants de prendre conscience et de travailler sur les normes rédactionnelles et discursives en vigueur en contexte académique. Compétences : <i>Savoir utiliser les ressources adéquates en vue des travaux oraux et écrits demandé. Connaître les normes, afin de satisfaire aux genres attendus, tant à l'oral qu'à l'écrit.</i>

H3. Modalités de contrôle des connaissances du M2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL					
		Session 1			Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
TOTAL MASTER 2	60			60			60
EP 1.1 – Plurilinguisme et interculturalité	4	CC	E-O	4	CC	E-O	4
EP 1.2 – Politiques linguistiques, structurations institutionnelles, problématiques d'intervention en francophonies	4	CC	E-O	4	CC	E-O	4
EP 2.1 – Epistémologies	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 2.2 - Méthodologies	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
EP 2.3 - Ateliers	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
EP 3.1 – Institutions, organismes (inter)nationaux	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 3.2 – Professionnalités	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 3.3 – Contextes et évolutions	2	V/NV		2	V/NV		2
EP 4.1 - Accompagnement à la recherche d'emploi	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
EP 4.2 - Langue étrangère	1	CC	E-O	1	CC	E-O	1
EP 5.1 - Réflexivité, postures de chercheur, de professionnel et d'apprenant	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.2 - Terrains et pratiques, de l'analyse à l'intervention	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.3 - Numérique et langues : usages, démarches, enjeux	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.4 - Structuration des organismes de formation linguistiques	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.5 - L'apprentissage des langues en contexte scolaire	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.6 - Objectifs spécifiques et langue professionnelle	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.7 - Elaborer des offres et des matériaux d'enseignement et de formation	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 5.8 - Offre de formation d'une université partenaire	2	CC	E-O	2	CC	E-O	2
EP 6.1 – Recherche de terrain ou recherche théorique ou stage obligatoire	6	CC	E-O	6	CC	E-O	6
EP 6.2 – TER pré-finalisé	9	CC	E-O	9	CC	E-O	9
EP 6.3 – Présentation du TER	12	CC	E-O	12	CC	E-O	12
EP 7.1 – Carnets d'étude, réflexivité	3	V/NV		3	V/NV		3
EP 7.2 – Travaux d'équipe	3	V/NV		3	V/NV		3
EP 7.3 – Présentations académiques	3	CC	E-O	3	CC	E-O	3

CC : Contrôle Continu – **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Inscriptions pédagogiques	Septembre à Octobre 2020
Début des cours	Courant octobre 2020
Pause pédagogique (fermeture du secrétariat)	Du 26 octobre au 30 octobre 2020
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 21 décembre 2020 au 03 janvier 2021
Pause pédagogique (fermeture du secrétariat)	Du 01 mars au 05 mars 2021
Vacances de printemps	Du 26 avril au 07 mai 2021
Date de rendu des travaux par les étudiants (1 ^{ère} session)	Début Juin 2021
Pause estivale (fermeture du site Tanneurs)	3 semaines entre Juillet et Août
Date de rendu des travaux par les étudiants (2 ^{ème} session)	Mi-Août 2021



MASTER

Mention	Français Langue Etrangère
Parcours	FILDS

📍 Faculté de lettres & langues - 3, rue des Tanneurs - 37000 Tours Cedex 01

🏠 univ-tours.fr

